



changement de nom au caution locative

Par **choula**, le **04/06/2009** à **14:52**

Je me permet de vous écrire parce que j ai un soucis voilas ; nous avons vendus notre maison mon mari et moi après avoir vendu la maison on a louer un appartement et les caution on été donne avec l argent de la vente de la maison ; mon mari les a mis rien qu a son nom ;une fois bien installer mon mari est parti et nous avons divorce et nous avons partager les bien a l amiable et les caution on a fais un accort verbal je les gardais et lui il gardait la voiture seulement les cautions son reste a son nom

Ma question est de savoir si je déménage es que je vais récupérer les caution ou es que j ai aucun droit sur les cautions et es que j ai le droit de faire changé le nom des cautions

Je vous remercie d avance